

au courage et à la force d'âme du peuple anglais, grâce à sa volonté de courir des risques pour empêcher l'ennemi d'approcher davantage et pour le tenir aux abois sur différents fronts, surtout ceux de la Méditerranée, de Grèce, de Crète et de l'Afrique du Nord.

Ensuite, l'honorable député de Lethbridge a posé des questions auxquelles il voulait que je réponde de façon spécifique et catégorique. Je me contenterai de dire d'abord que l'honorable représentant sait que ses questions ne se rapportent pas au crédit à l'étude. Le temps viendra de traiter de la restauration. Dans mes remarques de l'autre jour j'ai parlé des efforts que fait l'armée elle-même pour s'assurer que ses membres, pendant leur service, se préparent dans la mesure du possible à occuper des emplois civils futurs et j'ai indiqué les organismes, les comités et les services fondés à cette fin. Je rappellerai à l'honorable député que la lecture du discours du trône lui indiquera l'ampleur des mesures que le Gouvernement se propose de soumettre à la Chambre en matière de restauration. Je le répète, je ne suis pas en mesure et je n'ai pas l'intention de faire quelque déclaration que ce soit concernant l'étendue de ce programme; les mesures qui nous seront soumises l'indiqueront suffisamment.

L'honorable député de Renfrew-Sud a parlé de la méthode pulhems. Je sais ce qu'il a dit, et quand il traite un sujet de ce genre, je prête une attention toute particulière à ce qu'il avance. Il prétend qu'on devrait davantage tenir compte de la déclaration de l'homme en cause. Comme l'honorable député est lui-même médecin depuis de nombreuses années, je suis certain que ses conseils sont fondés sur l'expérience qu'il a acquise à diagnostiquer l'état des malades. Je ne m'y connais pas, mais il me semble tout à fait raisonnable de tenir compte des antécédents pathologiques mentionnés par le malade. Naturellement, il faut vérifier ces données, eu égard au traitement clinique.

L'honorable député a demandé si on avait songé à effectuer une fusion au sein des services médicaux de l'armée. Nous ne poussons pas plus loin l'étude de ce problème. Nous l'avons examiné à plusieurs reprises, mais nous avons jugé qu'une telle mesure n'augmenterait pas l'efficacité et ne diminuerait pas le personnel. Nous pourrions peut-être songer à réviser la constitution de tous les services de santé fédéraux après la guerre. Toutefois, pour répondre aux exigences spéciales des trois services armés, il faut apprendre aux médecins les méthodes d'examen et les traitements qui conviennent le mieux aux affections des diverses armées et aux tempéraments qu'on y rencontre.

[L'hon. M. Ralston.]

Le comité doit aussi tenir compte, des éléments géographiques qui peuvent exiger un genre de service spécial. Ainsi, le personnel de l'aviation est souvent stationné à de grandes distances des camps militaires. On ne peut combiner les deux services à cause de difficultés géographiques et physiques insurmontables. Dans le domaine de l'hospitalisation, où les services des médecins sont le plus en demande, le chevauchement, l'honorable député l'admettra sans doute, est évité dans une grande mesure par suite de l'institution du comité de l'hospitalisation en temps de guerre. L'honorable représentant sait que les trois armées et le ministère des pensions utilisent en commun les services consultatifs et les services de spécialistes.

Il a également posé des questions au sujet du rapport de la Commission de recrutement et de répartition des médecins. Il existe un malentendu à cet égard. Le rapport qui a été transmis au Gouvernement et à moi,—car je suis le ministre à qui la commission fait rapport,—ne vient pas de la Commission de recrutement et de répartition des médecins mais, comme le sait probablement l'honorable député, de comités régionaux qui ont été constitués pour faire l'étude de divers sujets. C'est-à-dire que ce sont des comités de médecins des diverses régions du pays.

Le document transmis ne contient aucun rapport de la commission comme telle. Le rapport comprend des études qui contiennent beaucoup de renseignements utiles et renferme nombre de vœux présentés par les divers sous-comités ou comités régionaux créés pour l'examen d'une question déterminée. Il y a un comité des soins infirmiers, un comité de l'hospitalisation, un comité du capital humain en temps de guerre, et ainsi de suite.

M. McCANN: A-t-on coordonné ces rapports des divers comités régionaux?

L'hon. M. RALSTON: Je ne sais au juste ce que l'honorable député entend par coordonné.

M. McCANN: Intégré.

L'hon. M. RALSTON: La commission centrale n'a jamais reçu tous ces rapports et n'a jamais dit: "Nous approuvons ceci et nous désapprouvons cela." Ce sont tous des rapports distincts. Et la question de les déposer est à l'étude. Je suis fortement enclin à les déposer, parce qu'ils renferment certains renseignements d'intérêt général, non seulement pour les services, mais aussi pour les médecins qui ont contribué à leur préparation et à l'obtention des données. Ils offrent aussi une grande valeur pour le public.

J'ai demandé au secrétaire de la commission de préparer pour cet organisme un résu-